

Airwell

SERVICES

SEPTEMBRE 2023



SOMMAIRE

- p. 4 75 ans d'expertise à votre service
- p. 5 Des services dédiés pour vous faciliter la vie
- p. 6 Boîte à outils
- p. 10 Centres de formation
- p. 11 Mises en service
- p. 13 Garanties
- p. 14 Diagnostics et réparations
- p. 15 Conditions Générales de Service

ÉDITO

Chers partenaires,

Dès 1947, date de la création de la marque Airwell, nous avons su démontrer notre capacité à anticiper, innover, et proposer des solutions permettant un meilleur confort thermique pour l'ensemble de nos clients. Aussi, le service a toujours été au cœur de notre ambition pour offrir une réactivité et un professionnalisme que nous souhaitons exemplaire afin de vous aider au quotidien.

Parce que nous connaissons les difficultés et les obstacles que vous pouvez rencontrer sur le terrain, nous faisons le choix de tout mettre en œuvre pour vous épauler, vous accompagner efficacement et ainsi vous permettre de travailler plus sereinement. Vous trouverez dans cette plaquette toutes les informations utiles et les outils développés par Airwell, pour vous.

Nous faisons du service et de votre satisfaction notre priorité pour un avenir serein ensemble.

Votre équipe Service





PLUS DE 75 ANS D'EXPERTISE À VOTRE SERVICE

SERVICE TECHNIQUE LOCAL ET À DISTANCE

- Des techniciens spécialisés.
- Un contact direct par téléphone et sur site si nécessaire.
- Formation sur tous les produits.
- Mise en service par une Station Technique Agréée par Airwell.

CENTRE D'APPELS

- Des réponses rapides et efficaces délivrées par nos experts.
- Une grande disponibilité.
- Un centre multilingue.
- Des professionnels formés en continu.
- Une approche client et service avant tout!
- Une écoute et assistance jusqu'à l'entière satisfaction client.

+33 (0)1 76 21 82 94

**Retrouvez tous nos partenaires sur notre site internet,
en suivant le lien ci-dessous:**

<https://www.airwell.com/fr/ou-nous-trouver/>

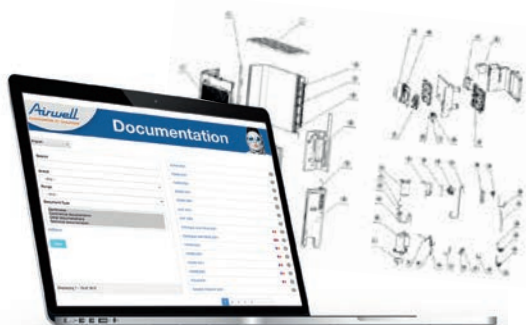


DES SERVICES DÉDIÉS POUR VOUS FACILITER LA VIE

Vous avez besoin d'une aide technique au niveau de la détermination de vos pièces, de schémas électriques ou encore des codes défaut ?

Notre hotline basée en France se tient prête à vous accompagner et à répondre à toutes vos problématiques.

DOCUMENTATION TECHNIQUE



Accédez à l'intégralité de nos documentations dans notre bibliothèque en ligne:

<http://lh.airwell.com/>



COMMANDE DE PIÈCES DÉTACHÉES

► BESOIN D'UNE PIÈCE GARANTIE ?

Envoyez votre demande à : service@airwell.com

► VOTRE APPAREIL EST HORS GARANTIE ?

DISTRIBUTEURS GROSSISTES

DIFF · 08 20 20 94 00
contact@diff.fr
www.diff.fr

INSTALLATEURS, SOCIÉTÉS DE MAINTENANCES ET CLIENTS FINAUX

service@airwell.com

Bénéficiez des avantages d'un spécialiste de la vente à distance, tout en conservant votre remise!



SERVICE APRÈS-VENTE ET QUALITÉ



01 76 21 82 94

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

SUPPORT TECHNIQUE

service@airwell.com

Pour une demande d'intervention ou de mise en service :
inter@airwell.com

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?

► **Choix 2**

#1: Assistance *Airwell*

Assistance technique, sélection de pièces détachées, demande de documentations, mise en service ou intervention.

Boîte à outils

VOTRE PLATEFORME SAV

Vous accédez au contenu dont vous avez besoin en toute simplicité.

Cette plateforme a été construite pour être au plus près de nos clients et répondre aux demandes de façon optimisée et efficace.



Commandez vos pièces détachées en ligne!



Gérez vos factures, vos devis et votre carnet de commande.



Faites une demande de support.



Accédez aux vues éclatées des produits.



Enregistrez vos équipements.

Boîte à outils

LA VISIO-ASSISTANCE

Le client est toujours plus exigeant. Notre mission est de vous accompagner pour répondre à ses besoins et faciliter vos interventions. C'est pourquoi, nous mettons à votre disposition une assistance technique à distance.

Sur le terrain, sollicitez nos experts en partageant en temps réel la caméra de votre téléphone, des photos, des notices techniques, en complément du canal voix.

Les avantages de notre solution SAV et assistance dépannage:

- Un support pédagogique et simple d'utilisation.
- Une augmentation significative du taux de résolution à la première intervention.
- Des temps d'intervention réduits sur le terrain.
- La remontée de l'appel dans notre dispositif de téléphonie, pour vous garantir l'amélioration continue de nos services.



**NOS EXPERTS TECHNIQUES SONT
À VOTRE DISPOSITION**

Du lundi au vendredi de 8h à 18h



01 76 21 82 94



*Qui n'a jamais connu
une situation difficile à
décrire par téléphone ?*

Quand le dépannage est complexe, cet outil permet d'envoyer un SMS sur le portable du pro, afin d'autoriser l'accès à la caméra arrière de son téléphone et ainsi de le guider en temps réel sur la machine lors de son appel à la hotline.



Boîte à outils

LE MINI-SITE

Notre nouveau site SAV vous accompagne pour assurer la pré-installation, l'installation et le dépannage des produits Airwell.

Simple d'utilisation, vous trouvez les informations en un seul clic!

- 1▶ Renseignez le code produit de l'appareil
- 2▶ Accédez à la fiche technique
- 3▶ Identifiez les codes alarmes

Nous souhaitons être à l'écoute de nos clients, c'est pourquoi nous mettons en place de nouveaux outils intuitifs et accessibles pour assurer efficacité, tranquillité et professionnalisme.

www.service-airwell.com



Boîte à outils

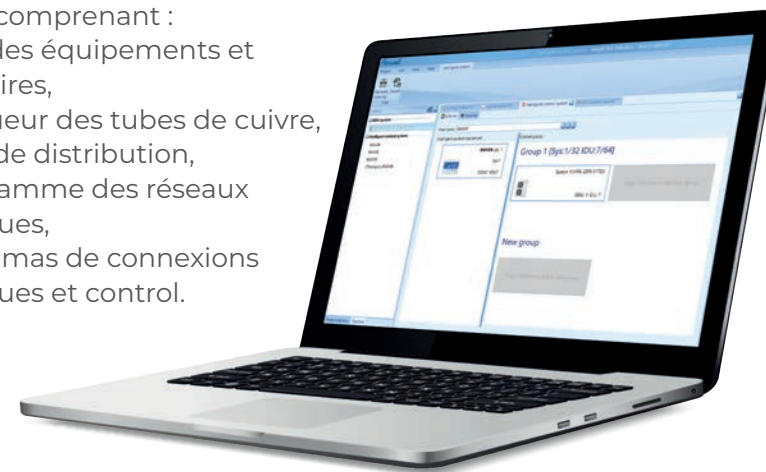
SÉLECTION DRV

Afin de répondre aux besoins des bureaux d'études, des architectes et des installateurs, Airwell a développé un outil de conception avancé disponible en plusieurs langues pour une accessibilité maximale (anglais, allemand, polonais...).

Ce logiciel offre des fonctionnalités de sélection rapides et pratiques aux utilisateurs qui garantit une expérience fluide et efficace.

Son interface conviviale facilite grandement la prise en main de l'outil, ce qui permet :

- 1▶ La création de projets et la sélection de systèmes de manière intuitive, grâce à une suite logique de fenêtres à remplir par l'utilisateur.
- 2▶ La création du schéma des liaisons frigorifiques.
- 3▶ L'établissement du schéma de câblage (signal de communication et câblage électrique).
- 4▶ La conception du système selon les plans du projet.
- 5▶ La création des synoptiques (réfrigérants, signal communication, câblage électrique...).
- 6▶ La sélection du control centralisé pour le projet.
- 7▶ La création d'un rapport ou d'un dossier d'étude exhaustif de la solution, comprenant :
 - la liste des équipements et accessoires,
 - la longueur des tubes de cuivre,
 - le plan de distribution,
 - le diagramme des réseaux électriques,
 - les schémas de connexions électriques et control.



Boîte à outils

NOS APPLICATIONS



APPLICATION AIRCONNECT SMART



Pilotez votre système DRV où que vous soyez

Le système DRV peut être commandé à distance par le module WiFi intelligent et piloté par l'application AirConnect Smart.



APPLICATION AIRCONNECT PRO



Solution globale de pilotage et maintenance préventive des installations DRV

(accessible sur smartphone, tablette* ou ordinateur)

3 NIVEAUX DE SERVICE:

- **Control App:** contrôle des unités intérieures
- **Service App:** diagnostic et maintenance préventive
- **Management App:** comptage et optimisation énergétique

www.airconnectpro.com



APPLICATION AIRHOME



Piloter sa maison du bout des doigts

Grâce à notre application gratuite AirHome, disponible sur Android et iOS, entrez dans la maison hybride et connectée Airwell!



CONTRÔLE DE VOTRE MAISON



CONTRÔLE DE VOTRE CONSOMMATION



CONNECTIVITÉ



PRODUCTION D'ÉNERGIE



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Airwell

ACADEMY

VALENCE

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

NOUS CONTACTER

NOUVEAU!

LE CENTRE DE FORMATION A PARIS:

Airwell Academy

10, rue du Fort de Saint Cyr
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Ce centre est spécialisé dans la reconversion professionnelle vers les métiers du génie climatique.

LE CENTRE DE FORMATION EN FRANCE À VALENCE:

Airwell Academy

66, rue Gilles de Roberval - 26000 VALENCE

airwell-academy@airwell.com

+33 (0)1 76 21 82 22

ou contactez votre commercial Airwell



Le centre de formation propose des services adaptés à votre situation de handicap.

Contactez-nous.

DES FORMATIONS TECHNIQUES ET QUALIFIANTES

Profitez de nos centres de formations pour former vos nouveaux techniciens, passer des habilitations ou faire évoluer vos connaissances autour des ENR et de la domotique.

ACCÈS

AIRWELL ACADEMY VALENCE EST SITUÉ À:

- 55 min de Lyon en TGV (direct)
- 1h15 de Marseille en TGV (direct)
- 2h de Paris en TGV (direct)



Plus de détails sur les formations:

www.airwell-academy.fr



Mise en service

POURQUOI CHOISIR LA MISE EN SERVICE CONSTRUCTEUR?



L'assurance d'une installation conforme aux préconisations constructeur



Une extension qui porte la garantie à 5 ans pièces et 1 an pour le remplacement de pièces et déplacements (1)



Une assistance complète diagnostic & dépannage sur site (2)

(1) La MES initiale couvre le changement de pièces et le déplacement, pendant 12 mois. L'identification de la panne demeure à la charge de l'installateur.

(2) Uniquement dans le cadre d'une MES optimale, 1 an à compter de la date de mise en service.

Mise en service GAMME RÉSIDENTIELLE

PRESTATIONS INCLUSES	ASSISTANCE MES ESSENTIELLE	MES STANDARD	MES SÉRÉNITÉ
Contrôle du respect des préconisations	✓	✓	✓
Contrôle des organes de sécurité	✓	✓	✓
Raccordement électrique		✓	✓
Vérification des raccordements électriques et des tensions	✓	✓	✓
Raccordement du circuit frigorifique		✓	✓
Contrôle d'étanchéité		✓	✓
Tirage au vide des liaisons et ouverture des vannes		✓	✓
Contrôle du raccordement et du fonctionnement de la régulation	✓	✓	✓
Mise en route	✓	✓	✓
Paramétrage	✓	✓	✓
Aide à la prise en main	✓	✓	✓
Envoi par email d'un rapport	✓	✓	✓
Garantie main-d'œuvre changement de pièce 1 an	✓	✓	✓
Garantie main-d'œuvre diagnostic + dépannage 1 an			✓
Extension de la garantie des pièces à 5 ans	✓	✓	✓
Km inclus	illimités	illimités	illimités
Mono	290 €	470 €	700 €
Bi/Trisplit	480 €	660 €	890 €
Quattro	580 €	760 €	990 €
Cinco	680 €	860 €	1 060 €
Gainable + VAV	480 €	660 €	890 €
PAC Mono	380 €	560 €	790 €
PAC Split	480 €	660 €	890 €
PAC ECS	480 €	660 €	890 €
Ballon	250 €	430 €	650 €
Prévisite	sur devis	sur devis	sur devis
Raccords frigo		inclus	inclus
Raccords élec		inclus	inclus
Tirage au vide		inclus	inclus
Test Azote		inclus	inclus
Appoint de charge	selon le cours	selon le cours	selon le cours
Diagnostic	410 €	410 €	inclus
Facturation MES non-conforme ou prérequis KO	300 €	300 €	300 €

Mise en service GAMME DRV ET PETIT TERTIAIRE

PRESTATIONS INCLUSES	MES STANDARD	MES SÉRÉNITÉ
Prévisite incluse		✓
Contrôle du respect des préconisations	✓	✓
Contrôle des organes de sécurité	✓	✓
Vérification des raccordements électriques et des tensions	✓	✓
Ouverture des vannes	✓	✓
Contrôle du raccordement et du fonctionnement de la régulation	✓	✓
Mise en route	✓	✓
Contrôle du paramétrage / Contrôle de l'adressage	✓	✓
Aide à la prise en main	✓	✓
Envoi par email d'un rapport	✓	✓
Garantie main-d'œuvre changement de pièce 1 an	✓	✓
Garantie main-d'œuvre diagnostic + dépannage 1 an		✓
Extension de la garantie des pièces à 5 ans	✓	✓

Km inclus	illimités	illimités
Prix de base: de 1 à 9 UI	660 €	1 000 €
Supplément par UI	30 €	30 €
Supplément par UE: à partir de 2 UE jumelées	150 €	150 €
Mise en service télécommande centralisée	300 €	300 €
Facturation MES non-conforme ou prérequis KO	300 €	300 €
Diagnostic demi-journée	600 €	inclus
Diagnostic journée	1 000 €	inclus
Console AO/AR	200 €	400 €
Armoires AO/AR	420 €	620 €

GARANTIES

GAMMES	SANS MISE EN SERVICE PAR STA		
	MAIN-D'ŒUVRE	PIÈCES	COMPRESSEURS
Mobile & Windows	-	✓ 2 ans	✓ 2 ans
Gamme Résidentielle (PAC Air/Air - Air/Eau...)	-	✓ 3 ans	✓ 3 ans
Gamme Tertiaire (DRV...)	-	✓ 3 ans	✓ 3 ans

GAMMES	SANS MISE EN SERVICE AVEC ACTIVATION		
	MAIN-D'ŒUVRE	PIÈCES	COMPRESSEURS
Mobile & Windows	-	✓ 2 ans	✓ 2 ans
Gamme Résidentielle (PAC Air/Air - Air/Eau...)	-	✓ 5 ans	✓ 5 ans
Gamme Tertiaire (DRV...)	-	✓ 5 ans	✓ 5 ans

Extension de garantie offerte à condition de vous enregistrer sur notre configurateur dans les 3 mois suivants l'installation.

Date d'application de cette nouvelle offre avril 2022.

GAMMES	AVEC ASSISTANCE MISE EN SERVICE ESSENTIELLE		
	MAIN-D'ŒUVRE	PIÈCES	COMPRESSEURS
Mobile & Windows	-	-	-
Gamme Résidentielle (PAC Air/Air - Air/Eau...)	✓ 1 an	✓ 5 ans	✓ 5 ans
Gamme Tertiaire (DRV...)	✓ 1 an	✓ 5 ans	✓ 5 ans

GAMMES	AVEC MISE EN SERVICE STANDARD			
	MAIN-D'ŒUVRE	DIAGNOSTIC	PIÈCES	COMPRESSEURS
Mobile & Windows	-	-	-	-
Gamme Résidentielle (PAC Air/Air - Air/Eau...)	✓ 1 an	-	✓ 5 ans	✓ 5 ans
Gamme Tertiaire (DRV...)	✓ 1 an	-	✓ 5 ans	✓ 5 ans

GAMMES	AVEC MISE EN SERVICE SÉRÉNITÉ			
	MAIN-D'ŒUVRE	DIAGNOSTIC	PIÈCES	COMPRESSEURS
Mobile & Windows	-	-	-	-
Gamme Résidentielle (PAC Air/Air - Air/Eau...)	✓ 1 an	✓ 1 an	✓ 5 ans	✓ 5 ans
Gamme Tertiaire (DRV...)	✓ 1 an	✓ 1 an	✓ 5 ans	✓ 5 ans





DIAGNOSTICS ET RÉPARATIONS

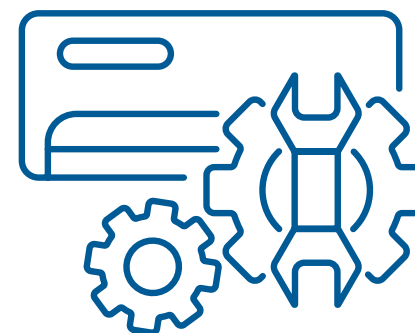
DIFFÉRENCIER L'AIDE AU DIAGNOSTIC ET LE DÉPANNAGE

Un doute sur l'origine d'une panne ?

Nous proposons 2 forfaits d'accompagnement par des experts pour déterminer avec vous le dysfonctionnement et vous conseiller sur les corrections à effectuer.

DIAGNOSTICS	PRIX
Demi-journée	600 €
Journée	1 000 €

Tarifs partenaires Airwell - Si vous n'êtes pas encore client, adressez-nous une demande de devis par mail: inter@airwell.com



Vous avez identifié la panne mais souhaitez une intervention constructeur pour la réparation ?

Nos experts interviennent pour vous sur simple devis.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

CONTEXTE

Le Groupe Airwell peut effectuer des prestations de service pour les produits qu'il commercialise, telles que la mise en service, la fourniture de services numériques, l'assistance, l'entretien ou le dépannage. Ces services font l'objet de conditions particulières avec l'Acheteur du service. Les interventions du Vendeur sont impérativement réalisées en présence du professionnel en charge de l'installation.

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions sont conclues entre, d'une part, l'entreprise Groupe Airwell (n° SIRET 824 596 795 00032) et dont le siège est établi au 10 rue du Fort de St Cyr 78180 Montigny-le-Bretonneux, ci-après dénommée « le vendeur » et, d'autre part, les personnes physiques ou morales souhaitant effectuer un achat ou bénéficier d'une prestation de service, ci-après dénommées: « le client ». Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat, à l'exclusion de toutes conditions préalablement mentionnées dans les documents relatifs à la négociation (devis, projet, facture). Les présentes conditions générales écartent les conditions générales et spécifiques d'achat des clients, et ne peuvent être modifiées ou complétées que par un avenant accepté par le Groupe Airwell. Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées. Le fait que le vendeur ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

PRESTATIONS

Les prestations de services concernées par ces conditions générales de vente sont les suivantes:

- Les mises en service
- Les diagnostics sur site
- Les dépannages

COLLABORATION ET OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à collaborer activement avec le vendeur. Le client s'engage en particulier à fournir au vendeur, dans les délais requis, tous les documents, renseignements, informations détenues par lui et nécessaires à la réalisation des prestations de services:

Les pièces justificatives suivantes devront obligatoirement être fournies a minima 10 jours avant la date souhaitée d'intervention:

Pour les mises en service:

- Formulaire de demande de mise en service. Les prérequis sont listés et devront correspondre à ce que le technicien constatera sur le chantier. Si les prérequis constatés diffèrent de ceux déclarés par le client, l'intervention sera interrompue et facturée 300€. Une nouvelle intervention sera soumise à un nouveau devis et bon de commande.
- Bon de commande comportant le cachet et la signature de l'acheteur.
- Dans le cas de système VRF, il est demandé le synoptique d'installation avec les métrés. L'absence de synoptique entraînera l'annulation de la mise en service ou de l'intervention.
- Dans le cas d'unités gainables, il est demandé le plan du réseau aérodynamique.
- Les présentes conditions générales signées et tamponnées.

Pour les diagnostics et dépannages:

- Formulaire de demande d'intervention
- Numéro d'habilitation à la manipulation des fluides du dernier intervenant
- Bon de commande comportant le cachet et la signature de l'acheteur
- Les présentes conditions générales signées et tamponnées
- Dans le cas de système VRF, il est demandé le carnet d'entretien de l'installation

L'Acheteur déclare que le site sur lequel est installée l'unité est accessible de manière sûre et se conforme aux règles de sécurité en vigueur. En particulier: Les unités installées à plus de 2 mètres du sol doivent être accessibles par des échafaudages fixes ou mobiles de chaque côté de l'unité, les escaliers mécaniques de plus de 2 mètres ne peuvent être considérés comme conformes aux règles, les unités sur les toitures/greniers doivent être entourées de parapets.

En cas d'impossibilité d'intervention due au défaut d'accessibilité à l'installation ou absence de l'installateur sur site, l'intervention sera considérée comme due mais non effectuée; toute contre-visite ou intervention fera l'objet d'un second bon de commande.

Important: l'installateur devra fournir l'appoint de charge en Fluide nécessaire. S'il est dans l'incapacité de le fournir, Le Vendeur le fournira et facturera l'Acheteur selon le cours du fluide.

OBLIGATIONS DU VENDEUR

La société Groupe Airwell est tenue, pour l'ensemble de ses prestations, à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultats. Le vendeur, ses collaborateurs et ses honorés s'engagent à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel ils sont tenus, les informations de toute nature, relatives notamment aux activités de l'acheteur, à son organisation et à son personnel.

Le vendeur s'engage à fournir un rapport détaillé d'intervention à l'issue de cette dernière.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

De convention expresse entre les parties, le vendeur n'est soumis, au titre des présentes, qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, la société Groupe Airwell ne peut être tenue pour responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels, liés à un retard de livraison, à une non-conformité aux besoins du client ou dus à une cause indépendante de l'intervention de la société Groupe Airwell. La responsabilité de la société Groupe Airwell ne porte que sur le non-respect de ses obligations. De même, la société Groupe Airwell ne pourra être tenue pour responsable d'un préjudice financier ou commercial, ou de toute autre nature causé dans le cadre de l'utilisation de ses services et pour lequel sa responsabilité ne pourrait être engagée. Si la responsabilité de la société Groupe Airwell était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations les indemnités seront définies par le tribunal de commerce compétent et émanant du rapport d'un expert de la cour.

DEVIS, COMMANDE

Les devis réalisés par la société Groupe Airwell sont à titre gracieux. Pour être valable, toute commande doit faire l'objet d'une confirmation écrite. La commande pourra s'effectuer en retournant le devis ou l'offre du vendeur, dûment signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord ». La commande pourra également s'effectuer en adressant un document à en-tête du client et mentionnant notamment: la nature du service, la quantité, le prix convenu, les conditions de paiement (si elles ont fait l'objet d'une négociation rendant caduques les conditions de paiement définies dans les présentes conditions générales de vente), les dates de début et fin de la prestation, ainsi que le lieu de réalisation/livraison de la prestation s'il diffère du lieu de facturation. Tout additif ou modification de la commande ne saurait lier la société Groupe Airwell si elle l'a accepté par écrit. Si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement à la commande.

PRIX

Les prix facturés sont ceux établis au jour de la commande sur la base des conditions économiques en vigueur. Sauf mention expresse dans l'offre préalable, ils sont valables pour une durée maximale de 1 mois.

PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, le montant de la prestation est payable à l'échéance définie dans le devis/proposition de la prestation ou lors de l'ouverture de compte de l'acheteur. Le vendeur se réserve le droit d'exiger dès la commande le paiement de l'intégralité de la prestation. Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix. En cas de non-paiement, même partiel, à l'échéance, la société Groupe Airwell se réserve le droit de suspendre les garanties liées au contrat ou de suspendre l'exécution des prestations en cours.

CLAUSE PÉNALE

Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, les pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités de retard sont calculées sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal. En cas de résolution de la vente pour défaut de paiement, les sommes payées par l'acheteur seront purement et simplement acquises à la société Groupe Airwell.

CLAUSE DE DÉCHÉANCE DU TERME

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

GARANTIE

Il est rappelé que le Vendeur ne procède pas à la préconisation, au dimensionnement ou à l'installation des Produits. Sa responsabilité ne saurait être engagée pour le non-respect des règles de l'art, le dimensionnement des appareils et normes en vigueur par l'Acheteur ou le professionnel en charge de l'installation.

L'obligation de garantie reposant sur le vendeur est exclue dans les cas suivants:

- l'origine du dysfonctionnement résulte d'une mauvaise utilisation, installation, d'un réseau électrique défaillant ou insuffisant, d'une négligence de l'utilisateur d'un dimensionnement de puissance non adapté aux besoins réels.
- l'origine du dysfonctionnement correspond à une clause de non-responsabilité du vendeur.

Les prestations incluses et garanties octroyées dépendent du niveau de mise en service acheté. La conformité et l'ouverture des garanties seront validées par le Groupe Airwell après analyse du rapport du technicien. Airwell Groupe se réserve le droit de demander le retour de pièces ou de produits finis dans les 3 mois pour procéder à une analyse et à la détermination de la prise en garantie ou non des pièces ou du produit fini. Il sera

alors demandé au client de passer une commande payante de la pièce ou du produit de rechange. Si à l'issue de l'analyse le défaut résulte de la pièce ou du produit et non d'une mauvaise installation ou utilisation, un avoir du montant du prix de la pièce ou du produit de rechange sera émis par Airwell Groupe en faveur de l'acheteur. L'organisation et les frais de retour sont à la charge de l'acheteur.

Les produits bénéficient d'une garantie de base de 3 ans sur les pièces et compresseurs. La garantie est étendue à 5 ans pièces et compresseurs lorsque le produit est déclaré sur le site internet et/ou la mise en service est effectuée par le vendeur.

Garantie complémentaire spécifique aux mises en service dites « Essentielle » et « Standard »: Une garantie main-d'œuvre partielle d'un an, à compter de la date de mise en service, est octroyée pour le remplacement de pièces uniquement. Il incombe au professionnel responsable de l'installation de déterminer l'origine de la panne et la pièce à changer. Le vendeur n'interviendra que pour cette prestation précise de changement de pièce. Le déplacement est inclus.

Garantie complémentaire spécifique à la mise en service dite « Sérénité »: Une garantie main-d'œuvre totale d'un an, à compter de la date de mise en service, est octroyée pour effectuer tous diagnostics ou réparations nécessaires. Le déplacement est inclus.

SOUS-TRAITANCE

Afin de permettre à la société Groupe Airwell de tenir au mieux ses engagements, le vendeur pourra, si besoin, faire appel à son réseau de stations techniques agréées. Ces prestataires sont formés et aptes à intervenir sur les produits vendus par le Groupe Airwell.

FORCE MAJEURE

Tout retard dans l'exécution de la prestation du fait de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur ne pourra entraîner l'annulation de la commande. La responsabilité de la société Groupe Airwell pourra être engagée pour tout préjudice résultant de ce retard. Sont notamment considérés comme exonérateurs les événements suivants:

- les catastrophes d'origine atmosphérique telles que le gel, la neige ou les pluies d'une exceptionnelle importance,
- les barrières de dégel
- l'incendie, l'inondation ou l'explosion pour quelque cause que ce soit
- les mouvements sociaux pouvant affecter l'une ou l'autre des parties ou les prestataires qui participent à l'une des étapes de la prestation
- les maladies du ou des exécutants de la prestation. Le vendeur informera l'acheteur en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions, seul sera compétent le tribunal de commerce de Versailles ou son président en matière de référés, même en cas de pluralité de défendeurs.



IMPLIQUÉ DANS LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
AIRWELL A MIS EN PLACE LA

Airwell
ACADEMY

**DES FORMATIONS
TECHNIQUES & QUALifiantES**

pour permettre aux techniciens de maintenance,
aux installateurs et aux distributeurs de développer
leurs connaissances et leur offrir un système de
management de l'énergie à la fois indispensable pour
leur activité mais également pour la planète!

Plus de détails sur les formations:

www.airwell-academy.fr

01 76 21 82 22



SERVICE
APRÈS-VENTE

01 76 21 82 94

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

SUPPORT TECHNIQUE

service@airwell.com

GROUPE AIRWELL

10, rue du fort de Saint Cyr - 78180 Montigny-le-Bretonneux, FRANCE

Tél.: +33 (0)1 76 21 82 00 - www.airwell.com

Imprimé en France